



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL - Règlement des Coupes - 2025

Les Coupes GEPL doivent obligatoirement s'organiser lors d'un C3 sur une piste extérieure et comprendre une demi-finale et une finale. Elles s'organisent sur les hauteurs 80 cm (licence 03), 90 cm, 100 cm et 110 cm.

Les Coupes doivent être organisées avant le 30 septembre et lors de concours différents.

La date sera précisée par l'O.A. du GEPL et choisie sans concurrence avec des compétitions officielles de la LEWB.

Les Coupes sont ouvertes à tout cavalier détenteur d'une licence (voir tableau synoptique des licences par hauteur) de choix GEPL ou ORV estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV et aux montures enregistrées ou immatriculées à la FRBSE.

Un cavalier peut prendre part à deux Coupes ou Championnat différents obligatoirement dans des hauteurs juxtantes et avec des montures différentes.

Il est admis un maximum de 3 montures par cavalier. Le cavalier devra en choisir une pour la finale.

- Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en demi-finale peuvent participer en épreuve de consolation. Elles ne sont pas admises en finale.

L'Organisateur devra prévoir une épreuve de consolation et être clairement indiquée dans l'avant-programme.

Pour chaque hauteur, la demi-finale est ouverte et la finale est fermée.

Type	Demi-finale	BA 2ph (274.1.5.3) ou temps différé (274.2.5)
d'épreuves :	Finale	BA BAC (238.2.2)

Attribution des points :

Demi-finale : 100, 98, 97, 96, 95, ..., E ou A : 0.

Finale : 200, 196, 194, 192, ..., E ou A : 0.

En cas d'ex aequo, le classement de la finale sera prépondérant.

Est déclaré Vainqueur de la coupe GEPL dans sa catégorie, le cavalier qui totalise le plus de points.

Inscription pour les Coupes GEPL :

Forfaits pour les 2 épreuves (demi-finale et finale ou consolation) :

- 80 cm = 40€, 90cm = 45€, 100cm = 50€, 110cm = 55€

Les inscriptions doivent se faire selon les modalités GEPL et au plus tard à la date de clôture prévue à l'A-P.

Les inscriptions des paires non reprises pour la finale seront d'office reportées pour la consolation et ne seront pas remboursées.

Prix :

Prix pour la demi-finale, finale et podium : pour la ½ finale, prix = 1 fois ½ les prix de la hauteur correspondantes. Pour la finale, prix = 2 fois les prix de la hauteur correspondante.

Obligations pour l'Organisateur d'une Coupe GEPL :

Tout cercle désireux d'organiser une Coupe GEPL devra se soumettre impérativement aux directives suivantes :

- Prévoir un protocole pour la remise des prix du podium (personnalités, sponsors, officiels ...)
- Prévoir un podium pour le classement général.
- Prévoir la diffusion de l'hymne national.
- Soigner la décoration florale en piste.